

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Fait à Corbie,
Le Président,



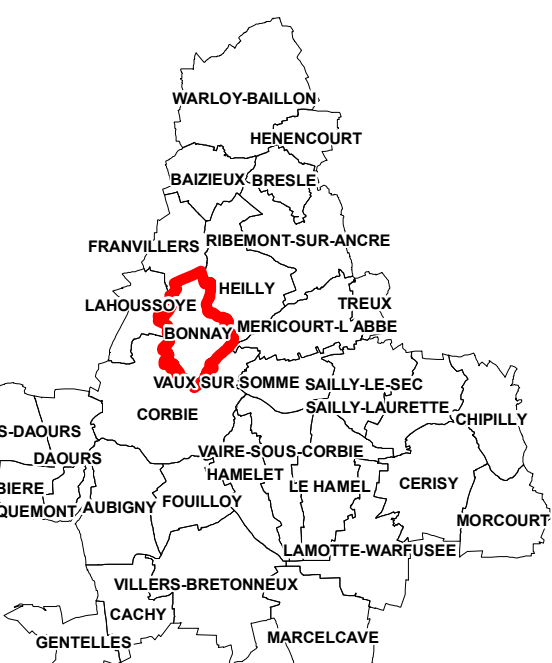
ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020



Haute-de-France (Département)
1 rue de la République
59000 Lille
Tél. 03 20 37 50 30

Somme (Département)
1 rue de la République
80000 Compiègne
Tél. 03 32 32 99 12

Grand-Est
1 rue de la République
57000 Metz
Tél. 03 83 33 33 33



Légende

-  Couloirs de bruit identifiés de part et d'autre des infrastructures terrestres classées voies bruyantes
-  Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'Urbanisme
- Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :**
-  Zone inondable de type 1
-  Zone inondable de type 2
-  Zone inondable de type 3
-  Zone inondable de type 4
- Eaux pluviales :**
-  Axes de ruissellement artificiels
-  Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 5m et 10m)
-  Zone prioritaire pour la gestion de l'eau pluviale
-  Zone à risque pour la gestion de l'eau pluviale
- Périmètres de protection des captages :**
-  Périmètre de protection des captages immédiat
-  Périmètre de protection des captages rapproché
-  Périmètre de protection des captages éloigné

